

## SYNTHESE D'AVIS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

# MEDICAMENTS A BASE DE FER SEUL (sels ferreux), antianémiques

**Pas d'avantage clinique démontré par rapport aux médicaments à base de fer déjà disponibles**

## L'essentiel

- ▶ Plusieurs médicaments à base de fer seul, sous différentes formes et différents dosages, sont déjà disponibles pour le traitement de l'anémie ferriprive ou le traitement de la carence martiale de la femme enceinte.
- ▶ Une nouvelle forme (INOFER sachets) est désormais disponible dans ces indications, ainsi qu'un nouveau dosage de TARDYFERON (50 mg) en prévention de la carence martiale de la femme enceinte uniquement.
- ▶ Au cours de la grossesse, leur utilisation ne doit pas être systématique mais limitée aux femmes ayant une anémie ferriprive ou étant à risque de carence martiale.

## Stratégie thérapeutique

- La prise en charge d'une anémie par carence martiale repose sur le traitement de sa cause, quand c'est possible, et sur l'apport de fer.
- Au cours de la grossesse, les recommandations françaises ne justifient pas une supplémentation systématique en fer en prévention d'une éventuelle carence. Cette supplémentation peut cependant être proposée aux femmes identifiées à risque de carence martiale (antécédents d'anémie ou saignements récents, grossesses multiples ou rapprochées, adolescentes, carences nutritionnelles, hémoglobinopathies...) après prise en compte des autres sources d'apport (alimentation, polyvitamines...).

## Données cliniques

- L'intérêt d'une supplémentation en fer pour traiter l'anémie par carence martiale est bien établi.
- Chez la femme enceinte, les effets d'une supplémentation en fer à titre préventif ont été évalués dans plus d'une cinquantaine d'études, selon des schémas très variables en termes de dose, de moment d'instauration et de durée de traitement, chez des femmes dont le statut en fer était le plus souvent inconnu à l'inclusion. Selon deux méta-analyses fondées sur les résultats de ces études, cette supplémentation au cours de la grossesse diminue le risque d'anémie maternelle et de carence martiale à terme.
- Les effets indésirables les plus fréquents des médicaments à base de fer sont gastro-intestinaux : constipation, nausées, douleurs abdominales....

## Intérêt des médicaments

- Le service médical rendu\* des spécialités à base de fer seul est important
- Les nouvelles spécialités disponibles (TARDYFERON 50 mg, TIMOFEROL 50 mg et INOFER sachets) n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu\*\* (ASMR V) par rapport aux spécialités à base de fer déjà disponibles.
- Avis favorable au remboursement en pharmacie de ville et à la prise en charge à l'hôpital.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Ce document a été élaboré sur la base des avis de la Commission de la transparence du 11 mai 2016  
(CT-14974, CT-15195) disponibles sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

\* Le service médical rendu par un médicament (SMR) correspond à son intérêt en fonction notamment de ses performances cliniques et de la gravité de la maladie traitée. La Commission de la Transparence de la HAS évalue le SMR, qui peut être important, modéré, faible, ou insuffisant pour que le médicament soit pris en charge par la collectivité.

\*\* L'amélioration du service médical rendu (ASMR) correspond au progrès thérapeutique apporté par un médicament par rapport aux traitements existants. La Commission de la transparence de la HAS évalue le niveau d'ASMR, cotée de I, majeure, à IV, mineure. Une ASMR de niveau V (équivalent de « pas d'ASMR ») signifie « absence de progrès thérapeutique »